



Comité économique et social européen
Groupe des travailleurs

Bruxelles, le 7 décembre 2011

RÉSOLUTION

NON À UNE PROCÉDURE MINEURE POUR DES CHANGEMENTS MAJEURS DANS LE TRAITÉ

Dans les jours qui viennent, certaines questions importantes vont être discutées au niveau européen. Le résultat de ces réunions aura des conséquences extrêmement importantes sur les conditions de vie des citoyens européens.

Le Groupe des travailleurs du Comité économique et social européen estime qu'il est urgent de transmettre un message clair aux institutions de l'UE et aux dirigeants des États membres et rappelle à cet égard sa déclaration du 22 septembre 2011 ⁽¹⁾ intitulée «Restaurer la confiance dans le projet d'intégration de l'Union européenne» : s'appuyant sur le principe fondamental de l'Union européenne qui consiste à préserver la paix, les valeurs et le bien-être des peuples européens, celle-ci énonce les orientations à adopter et les mesures à prendre, notamment en matière de gouvernance, de cohésion, de soutien à la croissance, à l'emploi et à l'économie réelle, de lutte contre la spéculation – entre autres par la taxation des transactions financières et l'émission d'euro-obligations – et d'implication des citoyens, entre autres par le respect du modèle social européen et de la négociation collective.

Nous sommes résolument opposés aux propositions Merkel-Sarkozy dans la mesure où celles-ci ne porteraient que sur un renforcement du pacte de stabilité et de croissance dans le Traité de Lisbonne.

En effet,

- 1) pour arrêter les attaques contre la zone euro, ce à quoi il faut accorder la priorité, ce sont la volonté politique de réguler les marchés, la mise en place d'une véritable harmonisation des politiques économiques, fiscales et sociales ainsi que l'égalisation, dans le sens d'un progrès, des conditions de vie et de travail des citoyens ;
- 2) la gouvernance économique doit être caractérisée par la discipline, mais aussi par une véritable stratégie en faveur de la croissance. La Banque centrale européenne devra assumer un rôle de garant ultime des dettes souveraines et de soutien des investissements, de la croissance et de l'emploi. Ce dernier devra également être assuré par le biais de la création d'une agence de notation européenne indépendante ;
- 3) toute modification du traité devra comporter un protocole social, pilier concret de la croissance, ainsi que de nouvelles mesures renforçant la mise en œuvre de la clause sociale horizontale. Il conviendra également d'assurer le respect concret et immédiat de la Charte des droits fondamentaux dans tous les États membres ;
- 4) nous exhortons les parlements nationaux et européen à insister sur le respect d'une procédure démocratique et transparente, comme le prévoit déjà le traité de Lisbonne, à savoir l'appel à une convention européenne ;
- 5) les gouvernements nationaux et les institutions de l'UE doivent restaurer la confiance des citoyens et lutter contre le nationalisme et l'antieuropéisme.

¹ <http://www.eesc.europa.eu/?i=portal.fr.group-2-group-statements.19877>